



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale des territoires
Service eau et environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 90-2016-08-01-001
portant modification de la composition de la commission locale de l'eau

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R. 212-34 ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée 2016-2021 approuvé par arrêté le 3 décembre 2015 ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral n°20122636-0001 du 19 septembre 2012 délimitant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan et désignant le préfet du Territoire de Belfort responsable de la procédure d'élaboration de ce schéma ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20151103002 du 3 novembre 2015 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau ;
- VU les résultats des consultations faites auprès des organismes devant participer à la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Allan ;
- VU les propositions de l'association des maires du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ;
- VU les désignations des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté du 3 novembre 2015 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

- « A/ Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :
 - Monsieur Arnaud MARTEY, conseiller régional désigné par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, en remplacement de Mme CHIAPPA-KIGER,
 - Madame Virginie CHAVEY, conseillère départementale, désignée par le conseil départemental du Doubs,
 - Madame Marie-Claire FAIVRE, conseillère départementale, désignée par le conseil départemental de la Haute-Saône,
 - Monsieur Florian BOUQUET, président du conseil départemental du Territoire de Belfort, désigné par le conseil départemental du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Daniel CASSARD, maire de Belmont, désigné par l'association des maires du Doubs,
 - Monsieur Charles DEMOUGE, maire de Fesches-le-Châtel, désigné par l'association des maires du Doubs,
 - Monsieur Didier KLEIN, maire de Taillecourt, désigné par l'association des maires du Doubs,
 - Monsieur Christian QUENOT, maire de Courcelles-les-Montbéliard, désigné par l'association des maires du Doubs,
 - Monsieur Philippe CLAUDEL, maire d'Etupes, désigné par l'association des maires de France du Doubs
 - Monsieur Jean VALLEY, maire de Champey désigné par l'Association des maires de la Haute-Saône,
 - Monsieur Grégoire GILLE, maire de Trémoins, désigné par l'association des maires de la Haute-Saône,
 - Monsieur Michel NARDIN, maire d'Angeot, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Pierre REY, maire d'Autrechêne, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Daniel FEURTEY, maire de Danjoutin, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Michel ORIEZ, maire d'Eloie, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Thierry MARCJAN, maire de Fêche-l'Église, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - M Roger SCHERRER, maire de Florimont, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Daniel ROTH, maire de Lepuix-Gy, désigné par l'association des maires du Territoire de Belfort,
 - Monsieur Louis HEILMANN, désigné par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine,
 - Monsieur Jean-Jacques DUPREZ, désigné par la Communauté de Communes Sud Territoire,

- Monsieur Patrice VERNIER, désigné par Pays de Montbéliard Agglomération,
 - Monsieur Fernand BURKHALTER, désigné par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt
 - Madame Marie-Claude CHITRY-CLERC, vice-présidente du Conseil Départemental du Territoire de Belfort, désignée par l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
 - Monsieur Laurent SEGUIN, Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, en remplacement de Mme DURAND-MIGEON
 - Monsieur Henri JOANNES, Président du syndicat des eaux de la vallée du Rupt
 - Monsieur Roland GERMAIN, Président du syndicat d'alimentation en eau potable de Champagney
 - Monsieur Hervé GRISEY, Vice-Président du syndicat des eaux de Giromagny
- B/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Saône, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Saône, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la chambre de Métiers et de l'Artisanat du Territoire de Belfort, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la chambre interdépartementale d'agriculture Doubs - Territoire de Belfort, ou son représentant
 - Monsieur le Président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Saône, ou son représentant
 - Monsieur le Président de l'Union Régionale des fédérations de pêche de Bourgogne / Franche-Comté, ou son représentant
 - Monsieur le Président de France Nature Environnement Franche-Comté, ou son représentant
 - Madame la Présidente de l'Union fédérale des consommateurs « Que choisir » Franche-Comté, ou son représentant
 - Monsieur le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté, ou son représentant
 - Madame la Présidente du Syndicat régional des exploitants d'étangs de Franche-Comté / Bourgogne, ou son représentant
 - Monsieur le Président du conseil économique, social et environnemental régional de Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant.

C/ Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics

- le Préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, ou son représentant
- le Préfet du Doubs, ou son représentant
- le Préfet de la Haute-Saône, ou son représentant
- le Préfet du Territoire de Belfort, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Doubs, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires de la Haute-Saône, ou son représentant
- le Directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort, ou son représentant
- le Directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, ou son représentant
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, ou son représentant
- le Directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, ou son représentant
- le Directeur de l'agence régionale de santé, ou son représentant
- le Directeur des voies navigables de France, ou son représentant
- le Directeur de l'office national des forêts, ou son représentant. »

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

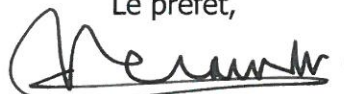
ARTICLE 3:

Les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le

- 1 AOUT 2016

Le préfet,



Hugues Besancenot